

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 6 novembre 2015

| | |
|--------------------------------------|-----------------------------------|
| Date de convocation : 22/10/2015 | Date d'affichage : 22/10/2015 |
| Nbre de conseillers en exercice : 15 | Nbre de conseillers présents : 14 |
| | Nbre de conseillers votants : 15 |

L'An deux mil quinze, le six novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard SAVOURAT, Maire.

Présents : G.SAVOURAT, P.LEMAIRE, L.CLER, JM.SOLEILHAC, C.TARDIEU, A.BAUER, E.DE BONA, S.THOMAS, L.BRASQUIE, ML.VILTARD-HUET, P.GILLES, S.RION, A.BOURGOIN, S.RENAUDEAU.

Absent excusé : A.MATHIEU ayant donné pouvoir à G. SAVOURAT

Secrétaire de séance : Mme Sandra RION

**D2015-11-032 : MOTION CONTRE LE PROJET DE GRAND MARCHÉ
TRANSATLANTIQUE - TAFTA**

Le Maire expose la proposition de motion contre le projet de grand marché transatlantique (TAFTA) : à savoir :

Que des négociations en cours depuis le 8 juillet 2013, entre l'union européenne et les USA sur le traité du Grand Marché Transatlantique (TAFTA ou TTIP...) ? Celles-ci sont conduites dans le plus grand secret. Pourtant ce traité nous concerne tous et plus particulièrement vous qui êtes responsables politiques locaux. Il présiderait les futurs échanges commerciaux entre les États-Unis et l'Europe, libéralisant à outrance l'intérêt des multinationales au dépend des petites entreprises locales.

Le traité serait, soit disant « ambitieux, global, équilibré et pleinement compatible avec les règles et obligations de l'Organisation Mondiale du Commerce ».

Or, les menaces sont si inquiétantes qu'elles ont généré des Collectifs Anti TAFTA dans toute l'Europe et aux États Unis.

Première menace : la suppression des droits de douane. Elle permettrait l'entrée massive des produits états-uniens sur le sol européen. L'agriculture européenne est-elle armée pour faire face aux fermes usines étatsuniennes et à leur consommation différente de la nôtre ? (OGM, hormones de croissance, antibiotique, carcasses chlorées)

Deuxième menace : la suppression des barrières non-tarifaires (normes sociales, environnementales, fiscales, sanitaires...) entraînerait et accentuerait le mouvement actuel de normalisation par le bas.

Troisième menace : un mécanisme juridique terrifiant permettrait à des instances arbitrales privées indépendantes des juridictions nationales de condamner des Etats au prétexte que leurs normes constituent des entraves aux investissements (article 23). Les Etats, Régions, Communes pourront être attaqués devant cette instance arbitrale et condamnés à d'énormes amendes. C'est dans ce domaine de gestion que vous conseillers municipaux, êtes directement concernés.

1^{er} exemple : Actuellement, dans notre département, des permis de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux sont déposés par des sociétés américaines pour rechercher et sans doute exploiter par la suite des gaz de schistes. Si les Maires refusaient de tels permis, les villes pourraient être attaquées pour entrave à l'investissement et condamnées à de fortes amendes. Ce mécanisme est connu dans d'autres traités (ALENA) et d'autres pays (Canada – Mexique).

2^{ème} exemple : une municipalité ne pourra plus exiger un approvisionnement des cantines scolaires via des producteurs locaux... au prétexte de s'opposer à la libre concurrence.

Quatrième menace : Des garanties seraient proposées quant au respect des réglementations nationales... Mais un article du traité précise qu'elles n'existent plus si « elles compromettent les avantages découlant de l'Accord USA-UE ».

Les négociateurs de ce traité prétendent s'appuyer sur les valeurs communes des deux côtés de l'Atlantique. Or, aux USA, la laïcité n'est pas de mise, le système juridique est différent, la vente libre des armes est légale, et les USA n'ont pas ratifié les conventions internationales. (OIT- droit du travail, UNESCO – droit des enfants, respect de la biodiversité, changement climatique, cour pénale internationale).

Dans l'Yonne quatre collectifs se sont créés afin d'informer du danger que présente ce projet de traité. En mars, 2014, le Conseil Régional de Bourgogne a adopté un vœu appelant à un débat national et à la transparence complète sur les négociations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, délibérons en ce sens que nous soutenons le combat du collectif STOP-TAFTA du sénonais, demandons le retrait du traité du Grand Marché Transatlantique (TAFTA), et mandatons le Maire de COURTOIS SUR YONNE pour faire entendre auprès de autorités compétentes notre désaccord à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Gérard SAVOURAT, Maire

Acte rendu exécutoire le **12 NOV. 2015**
compte tenu de la transmission en
sous-préfecture et de la publication le



~~12 NOV. 2015~~

